



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Plan de licenciement sur les usines du groupe Lubrizol de Rouen et Oudalle

Question orale n° 252

Texte de la question

M. Édouard Bénard alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur le plan social annoncé par la direction française du groupe industriel Lubrizol sur ses sites de Rouen/Petit-Quevilly et d'Oudalle, tous les deux en Seine Maritime. Le groupe détenu par le fonds d'investissements américain *Berkshire Hathaway Holding* appartenant à Warren Buffet est spécialisé dans la production d'additifs pour les huiles de moteurs thermiques. Le 6 février 2025, la direction de Lubrizol a annoncé la suppression de 169 emplois sur ses deux sites, dont 147 suppressions sur le site de Petit-Quevilly, relevant pour l'essentiel de la fermeture de l'unité de production de dispersants. La multinationale américaine, qui réalise toujours de confortables bénéfices, y compris en Europe avec une marge bénéficiaire de 6 à 7 %, prend prétexte du ralentissement des immatriculations des véhicules thermiques sur le continent européen pour justifier son plan social. Pourtant Lubrizol, comme d'autres acteurs de la chimie, a ouvert récemment de nouvelles unités de production au Brésil et en Inde, pays moins-disant sur les questions sociales et environnementales, lesquelles sont susceptibles d'exporter leur production en France et en Europe. Dans les faits, il s'agit de licenciements boursiers dictés par une volonté de maximisation des profits et non par de quelconques difficultés économiques. À l'occasion de l'ouverture des négociations du PSE, la direction de Lubrizol a fait état de propositions d'indemnités de licenciement supra-légales ridicules au regard des moyens de la multinationale, qui a encore réalisé 70 millions de profits en Europe, tout en indiquant vouloir expédier rapidement les négociations avec les représentants du personnel. Alors que le site de Petit-Quevilly a été victime d'un sinistre industriel majeur en 2019, la direction du groupe s'active actuellement auprès des services de la DREAL pour réduire sa classification SEVESO et diminuer incidemment les contraintes de sécurité, notamment en matière de personnel. Aussi, M. le député demande à M. le ministre d'user de l'ensemble des moyens mis à sa disposition pour contester le bien-fondé de ce plan social afin d'en obtenir l'annulation, ou du moins une réduction substantielle, notamment pour faire face aux exigences de sécurité, ainsi que pour garantir l'indépendance du pays sur ce secteur stratégique, l'usine de Petit-Quevilly comportant la seule unité de mélanges du groupe (la C2) produisant un large panel de références. De même, il lui demande s'il va agir auprès de la multinationale pour obtenir un véritable PSE digne de ce nom pour les salariés qui ne seraient pas reclassés.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Bénard](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 252

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 mars 2025